

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES

LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Le jeudi 10 juin, madame le Président, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré qu'il s'attendait à ce que les députés réduisent le budget des dépenses lorsqu'ils l'examineraient. Étant donné qu'en conformité du Règlement les comités ont cessé d'examiner le budget des dépenses, j'estime, si le ministre des Finances a vraiment l'intention de réduire les dépenses du gouvernement, que le gouvernement devrait trouver ma motion fort commode. Je propose, en effet, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que le gouvernement constitue un comité spécial de la Chambre pour étudier les chapitres du budget des dépenses qu'il y aurait lieu de réduire ou d'éliminer, en ces temps difficiles que nous traversons, et qu'il l'autorise à convoquer des témoins en vue d'examiner les dépenses du gouvernement et de les réduire de 10 p. 100.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

L'AUGMENTATION DU PERSONNEL DU BUREAU DE SASKATOON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. A Saskatoon, le centre d'emploi est débordé, car le nombre de ceux qui cherchent un emploi est passé en un an de 5,000 à 12,000. Je propose donc, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration accorde du personnel supplémentaire au bureau de Saskatoon afin d'aider à traiter les très nombreuses demandes d'emploi qui y sont présentées.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LE PROJET DE FERMETURE DU CHILDREN'S LISTENING CENTRE DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant

Article 43 du Règlement

donné que le ministre ontarien des services sociaux et communautaires a décidé de laisser fermer, à la fin du mois, le Children's Listening Centre de Toronto, parce que celui-ci ne figure pas sur sa liste de priorités, et de ne pas demander l'aide financière du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) afin de sauver ce très précieux centre pour enfants en difficultés, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'examiner la possibilité de fournir les fonds nécessaires au maintien de ce centre pour enfants et d'entamer des négociations avec le gouvernement ontarien en vue de financer le centre en permanence, étant donné que celui-ci ne semble pas vouloir le faire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'EMBAUCHAGE D'UN GUIDE PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Un comité indépendant de sélection de la Chambre des communes a rejeté quant au fond la demande d'emploi de la fille d'un membre du bureau de l'association libérale de la circonscription du premier ministre; or, la jeune femme a été embauchée comme guide par le comité de sélection sur la foi d'une lettre faisant savoir que le premier ministre (M. Trudeau) appuyait sa demande; c'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre condamne cette ingérence politique flagrante dans le processus d'embauchage de la Chambre des communes...

Mme le Président: A l'ordre. Il s'agit d'une affaire concernant l'administration interne. Sauf erreur, on a déjà dit au député qu'il fallait discuter en privé de questions de ce genre soit avec la présidente soit avec le comité des services aux députés. C'est pourquoi je ne puis accepter la motion sur ce sujet.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE D'AUGMENTER LES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, la situation de bien des cheminots canadiens retraités s'aggrave à chaque hausse du coût de la vie; pourtant le CP et le CN persistent à leur refuser les augmentations de pension que la simple justice commande. Je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):